

DOSSIER DE PRESSE | Septembre 2022



# AUTOROUTE A50

## UNE VOIE NOUVELLE POUR LES BUS ENTRE LES ÉCHANGEURS FLORIAN ET JARRET



# SOMMAIRE

---

## 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE

Contexte de l'opération

## 2<sup>ÈME</sup> PARTIE

Enjeux de l'aménagement

## 3<sup>ÈME</sup> PARTIE

Description des travaux

## 4<sup>ÈME</sup> PARTIE

Calendrier

La **Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED)**, maître d'ouvrage de cette opération, est un service du **Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires**.

Elle est en charge de l'entretien, de l'exploitation et de la modernisation des routes nationales et autoroutes non concédées dans le quart Sud-Est de la France.

# 1

## Contexte de l'opération

Le réseau de voies réservées aux transports en commun sur autoroute continue de se développer.

Le programme d'aménagement de voies réservées pour les transports collectifs (VRTC) sur les corridors autoroutiers de l'aire métropolitaine (Aix-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille) est inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER 2015-2022) pour un montant de 30 M€. Il est financé à parts égales par l'État, la Région, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence et complété par une enveloppe de 10 M€ dans le cadre du plan de relance.

Après les premiers aménagements réalisés à titre expérimental en 2013 et 2015, le programme de voies réservées s'est intensifié avec la réalisation de 13 kilomètres de voies réservées en service avant 2022, essentiellement sur l'autoroute A51 entre Aix-en-Provence et Marseille.

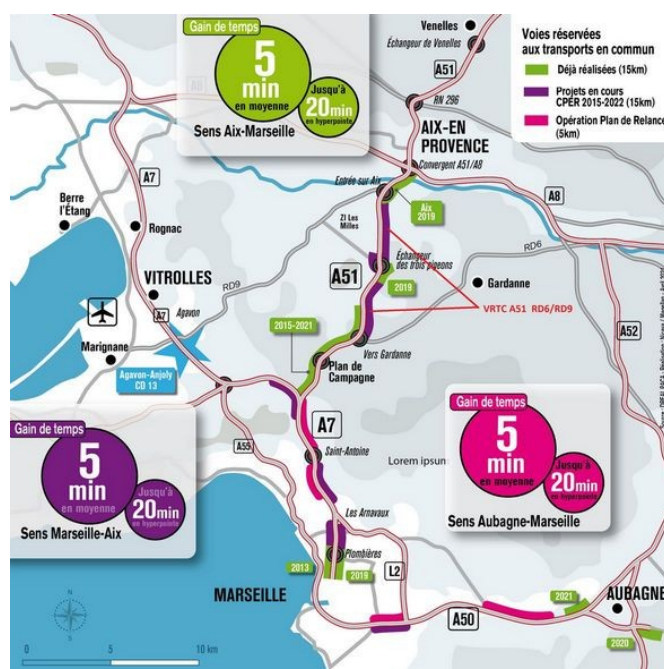
Aujourd'hui, dans la dynamique du plan de relance, le programme se poursuit avec :

- le déploiement de 13 kilomètres supplémentaires mis en service en 2022 : 4 km en entrée/sortie de Marseille sur A7, 7 km entre Bouc-Bel-Air et Aix-en-Provence sur A51 et 2 km sur l'A7 au niveau du convergent des autoroutes A7 et A51.
- le lancement d'ici fin 2023 de travaux pour la réalisation de 10 km supplémentaires de VRTC dont 2 km sur l'A50 entre les échangeurs Florian et Jarret.

Ce programme est coordonné avec le déploiement du réseau de lignes à haut niveau de service « LeCar+ » du Réseau Express Métropolitain. Ce projet structurant du Plan de Déplacement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, offre une alternative crédible et efficace à l'utilisation de la voiture individuelle.

*Ces aménagements permettent de garantir et fiabiliser les temps de parcours des autocars.*

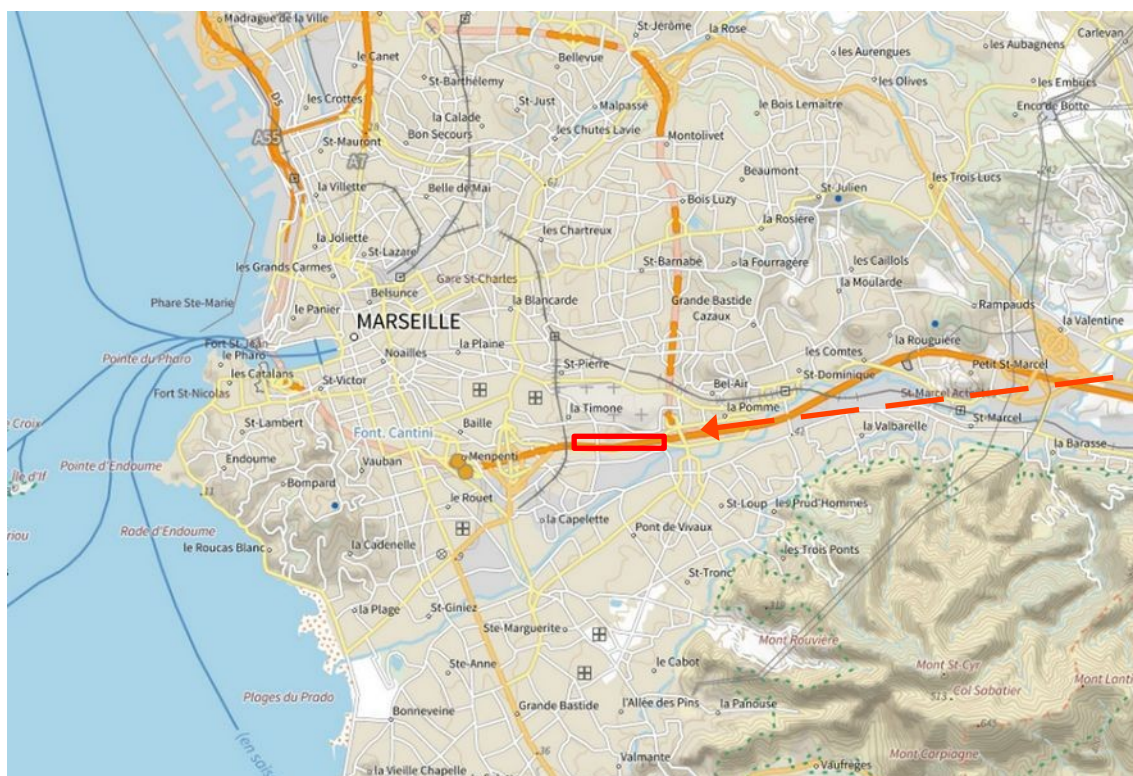
*S'ils permettent de gagner quelques minutes en moyenne en heure de pointe, le bénéfice pourra atteindre près de 20 minutes sur un trajet Aix-Marseille en période de très forte congestion.*



# 2

## Enjeux de l'opération

Une voie réservée pour les transports en commun sur l'A50 entre les échangeurs Florian et Jarret



*Future VRTC A50 Florian-Jarret*

À partir du 22 septembre 2022 et jusqu'au mois d'août 2023, des travaux d'aménagement d'une voie réservée aux bus auront lieu sur l'A50 entre le Boulevard Urbain Sud (échangeur Florian) et le Boulevard Jean Moulin (échangeur Jarret) dans les deux sens de circulation.



Le coût de ces travaux s'élève à 9 millions d'euros dont 6,3 millions d'euros pour la réalisation des voies réservées aux bus et 2,7 millions pour des travaux de réhabilitation du réseau routier (chaussées et équipements) financés sur un autre budget de la DIR Méditerranée.

Il s'agit dans les deux sens de circulation d'une voie réservée aux bus réalisée en élargissant la chaussée en rive côté BAU (Bande d'Arrêt d'Urgence).

À terme, cette voie pourra être ouverte à d'autres usages tels que les taxis ou le covoiturage.



Aujourd'hui, en heures de pointe sur l'A50 entre les échangeurs Florian et Jarret :

- la vitesse chute à moins de 45 km/h dans le sens vers Aubagne
- la vitesse chute à moins de 30 km/h dans le sens vers Marseille

Avec près de 200 bus (Lignes L79, L100 et L102) empruntant ces deux sections en heures de pointe du matin et du soir, c'est plus de 5200 passagers de bus qui se retrouvent retardés chaque jour dans les bouchons.

➤ ***Grace à ce nouvel aménagement, la voie bus permettra aux transports en commun de gagner en régularité et permettra à un usager des transports en commun un gain de plusieurs minutes aux heures de pointe sur son trajet.***

# 3

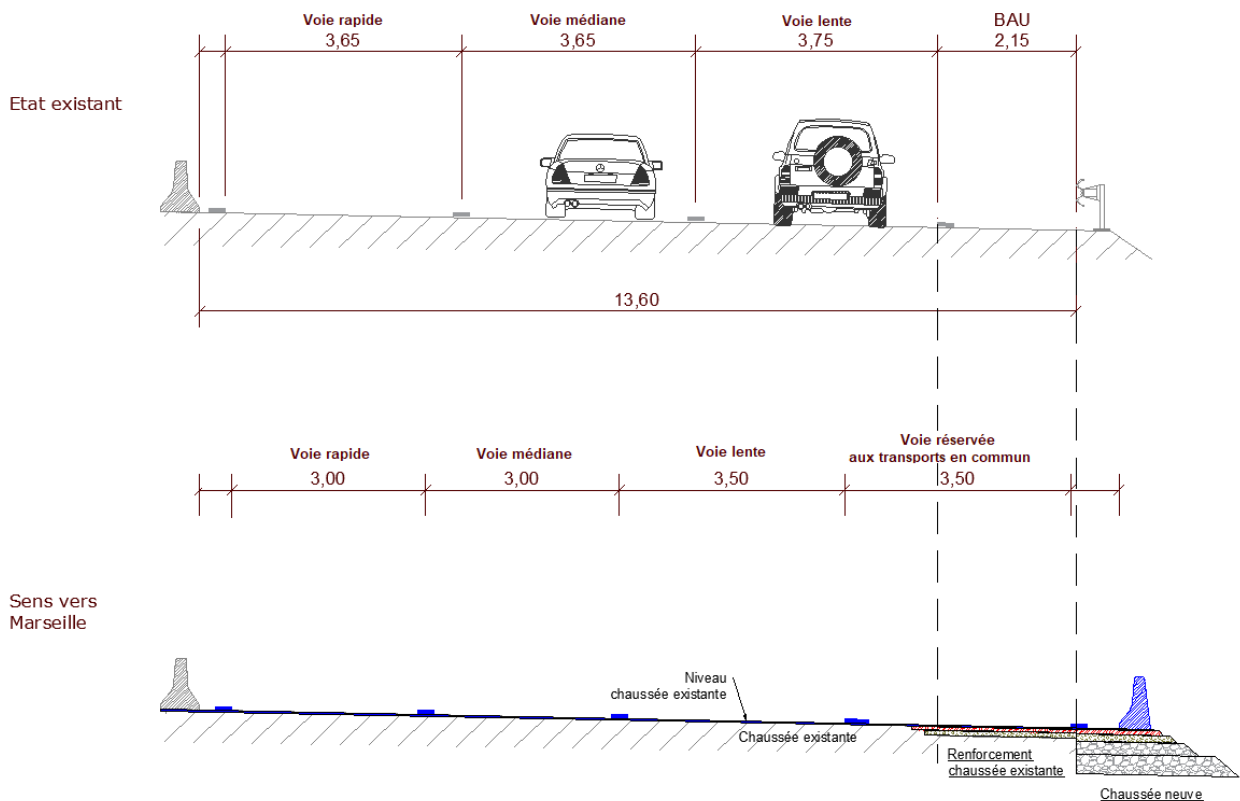
## Description des travaux

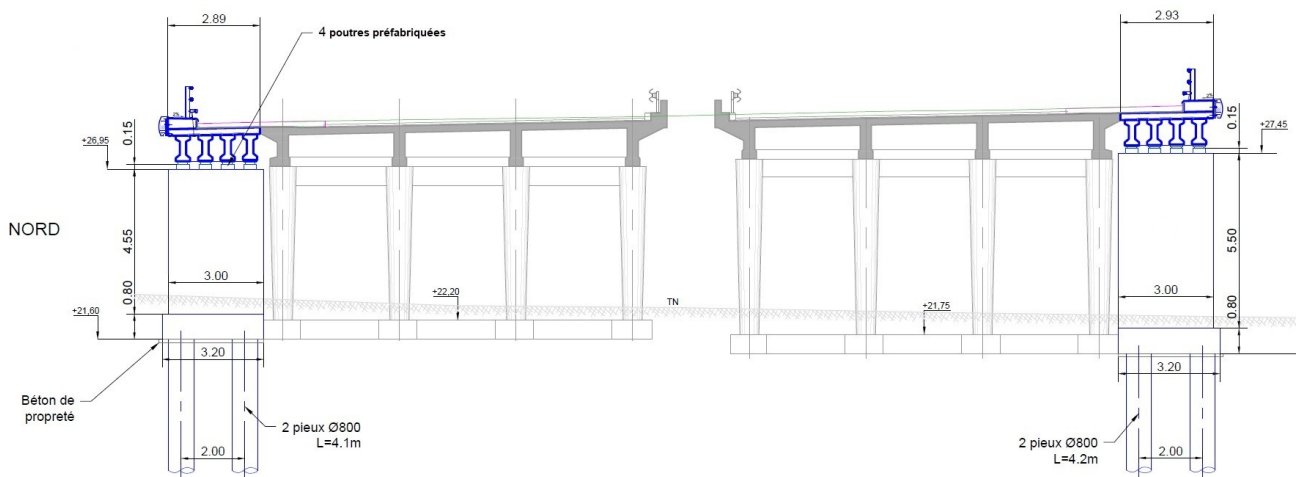
### Des travaux d'élargissement de la chaussée

Les travaux portent sur l'aménagement d'une voie réservée aux bus à droite sur la bande d'arrêt d'urgence (BAU) dans les deux sens Marseille → Aubagne et Aubagne → Marseille sur un linéaire de 1 km.

Ils consisteront à élargir la plateforme autoroutière dans les deux sens de circulation en augmentant la largeur côté rive moyennant l'élargissement rendu nécessaire de l'ouvrage d'art (le pont) dit *Cabassud*.

#### Élargissement des voies côté rive





*Élargissement de l'ouvrage d'art Cabassud par des poutres préfabriquées précontraintes*

L'exécution des travaux se déclinera en plusieurs phases, l'objectif étant d'augmenter la largeur de la plateforme circulaire pour intégrer la voie réservée aux bus :

- **Phase 1 : Renforcement de la chaussée dans le sens Aubagne → Marseille :** Les dernières auscultations sur cette portion ont révélé un vieillissement de la structure de chaussée. Les travaux de renforcement consisteront au rabotage à -12 cm et au rechargement jusque la couche de roulement à -2,5 cm. Ces travaux seront réalisés sous fermeture complète de nuit pour une durée maximale de 5 semaines afin de conserver cet axe circulaire en journée.

- **Phase 2 : Travaux d'élargissement de l'ouvrage d'art Cabassud et d'élargissement en rives à l'aval du pont :** ils consisteront d'une part à élargir l'ouvrage d'art (le pont) dit Cabassud dans les 2 sens et d'autre part à élargir les voies de l'A50 en aval du pont dans le sens de la circulation, ceci dans les deux sens Aubagne → Marseille et Marseille → Aubagne.

- **Phase 3 : Travaux d'élargissement en rive :** ils consisteront à élargir les voies de l'A50 en amont du pont dans le sens de la circulation, ceci dans les deux sens Aubagne → Marseille et Marseille → Aubagne.

- **Phase 4 : Travaux d'application d'une nouvelle couche de roulement sur toute la largeur de chaussée :** ils consisteront à adapter la signalisation verticale existante, installer les nouveaux panneaux de signalisation de la voie bus et effectuer le marquage spécifique au sol avec pointillés larges et inscriptions « BUS » qui indiqueront aux usagers que la voie est exclusivement réservée à la circulation des transports en commun.

➤ Il est précisé que ces travaux seront mutualisés avec d'autres travaux d'aménagement de l'A50 (aménagement d'accès de maintenance aux équipements dynamiques pour la sécurité des agents de la DIRMED).

➤ Pendant ces phases de travaux, la circulation sera maintenue en journée à 3 voies de circulation de largeur réduite. Les travaux les plus impactant pour la circulation seront opérés de nuit sous déviation totale de circulation dans le cas général.

# 4

## Calendrier

### Planning des travaux et des restrictions de circulation sur A50

**Les travaux de cet aménagement s'échelonnent du 22 septembre 2022 jusqu'à août 2023.**

Ils impliqueront des mesures de restriction de circulation mises en place sur l'autoroute A50 dans les 2 sens Marseille → Aubagne et Aubagne → Marseille.

Les fermetures d'autoroute ne s'effectueront jamais simultanément avec une fermeture mise en place dans le sens de circulation opposé.

- **Phase 1 : du 22 septembre au 17 octobre 2022 :**

Les travaux se feront de nuit sous fermeture complète de l'A50.

Des fermetures de nuit (22h00-06h00) de l'A50 dans le sens Aubagne → Marseille entre les échangeurs Florian et Jarret seront programmées et des itinéraires de déviation seront mis en place.

- **Phase 2 : du 18 octobre 2022 à mi-avril 2023 :**

Les travaux se feront de jour sur le boulevard Jean Eugène Cabassud d'une part et d'autre part en section courante sur A50 en aval du pont dans les 2 sens sous protection de séparateurs de chantier en béton et moyennant la neutralisation sur chaque sens de circulation de la voie de droite au niveau de l'ouvrage Cabassud et de la BAU en travaux.

3 voies de l'A50 restent en circulation mais réduites en largeur par rapport à la situation actuelle et matérialisées par un marquage jaune temporaire. La vitesse sera limitée à 70 km/h.

Des fermetures de nuit (22h00-06h00) de l'A50, entre les échangeurs Florian et Jarret seront ponctuellement programmées pour les travaux les plus impactants ou lors de changement de phase et des itinéraires de déviation seront mis en place.

- **Phase 3 : de mai 2023 à août 2023 :**

Les travaux se feront de jour sous protection de séparateurs de chantier en béton et moyennant la neutralisation sur chaque sens de circulation de la BAU en section courante en amont de l'ouvrage Cabassud.

3 voies de l'A50 restent en circulation mais réduites en largeur par rapport à la situation actuelle et matérialisées par un marquage jaune temporaire et la vitesse sera limitée à 70 km/h.



Des fermetures de nuit (22h00-06h00) de l'A50, entre les échangeurs Florian et Jarret seront ponctuellement programmées et des itinéraires de déviation seront mis en place.

- **Phase 4 : août 2023 :**

Les travaux se feront de nuit sous fermeture complète de l'A50.

Des fermetures de nuit (22h00-06h00) de l'A50 dans les deux sens Aubagne → Marseille et Marseille → Aubagne entre les échangeurs Florian et Jarret seront programmées et des itinéraires de déviation seront mis en place.



Avant chaque grande phase du chantier, la DIRMED publiera un communiqué de presse détaillant les restrictions de circulation mises en œuvre et les déviations mises en place pour les éviter.

Le public pourra également se tenir informé de l'ensemble des travaux de réalisation de voies réservés aux transports en commun en consultant le site internet de la DIRMED et celui de la DREAL PACA.

## CONTACT PRESSE

DIR Méditerranée, 16 rue Antoine Zattara – 13 003 Marseille  
Cellule communication : [com.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr](mailto:com.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 04 86 94 68 20 / 83

[www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)



Financé par

